

Les leviers liés au foncier : Exemple d'échanges et d'acquisitions amiables sur l'AAC des Drains du Coglais (35)

Evènement : PolIDiff'Eau 2016

Date : 15-16 novembre 2016

www.astee.org

Les leviers liés au foncier : Exemple d'échanges et d'acquisitions amiables sur l'AAC des Drains du Coglais (35)

Eau du Bassin Rennais Collectivité

Magali GRAND

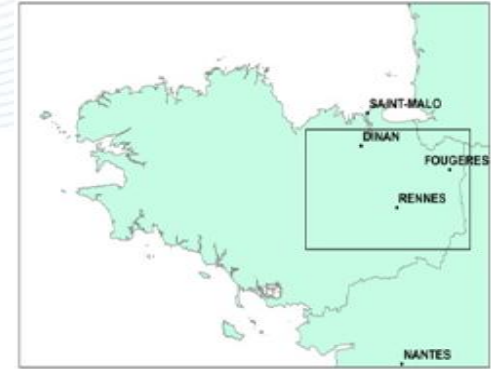
1 – Contexte du projet

2 – Choix d'une politique foncière forte

3- Accompagnement d'échanges

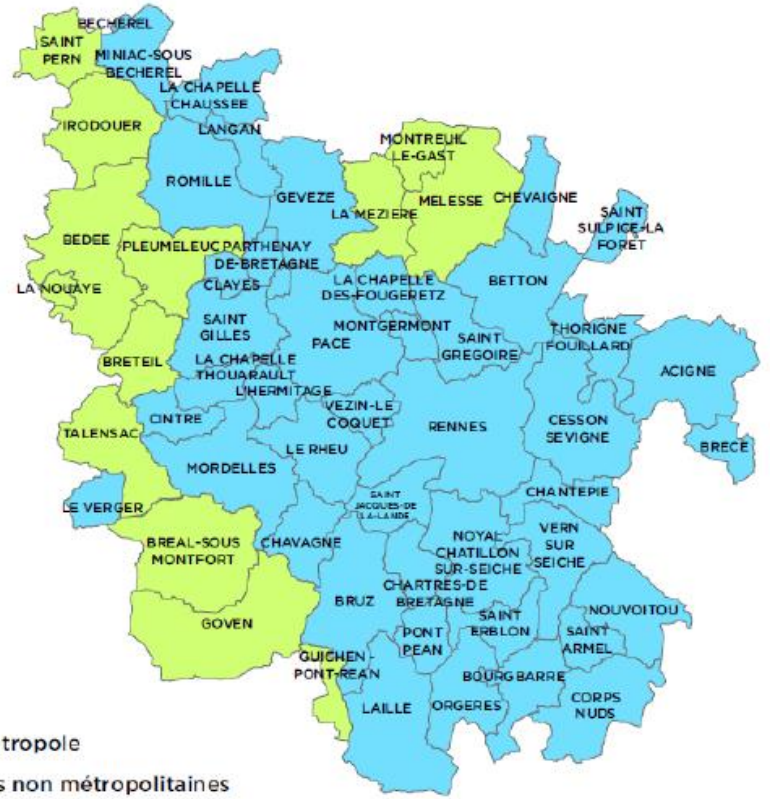
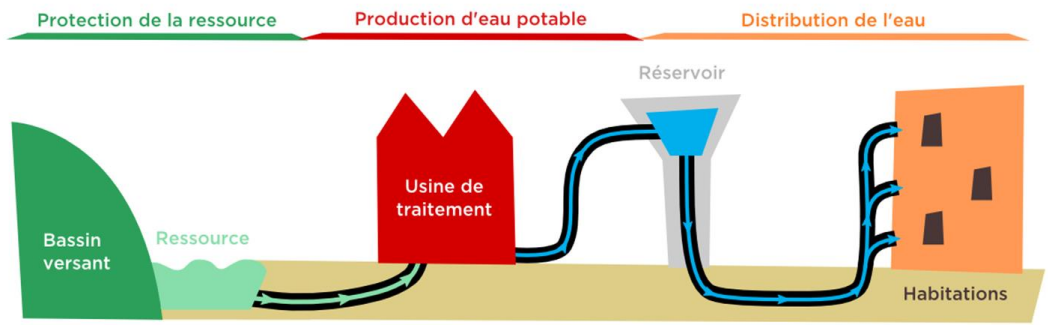
4- Conclusion

01 Contexte du projet



- Eau du Bassin Rennais - Syndicat Mixte - 56 communes
- 480 000 habitants - 195 000 abonnés
- 20 800 000 m³ consommés par an

Trois champs d'intervention



Légende

- Rennes Métropole
- Communes non métropolitaines



1 Contexte du projet

La protection des ressources :

- Des ressources en eau hors territoire (1 500 km² au total d'AAC)
- Des actions de protection dans le cadre :
 - réglementaire : PPC – 12 captages, soit 3 880 ha
 - volontaire : contrat de territoire à échelle bassin versant : de 30 km² produisant 15 % de l'eau à 377 km² produisant 10% de l'eau

➔ **Nécessité d'adapter les politiques d'intervention**

Les Drains du Coglais :

- 130 ha déjà acquis sur le périmètre de protection rapproché immédiat ET sensible
- Entre 1995 et 1998 : dans le cadre du remembrement lié à l'autoroute Rennes-Caen (extension de la zone d'emprise)
- Volonté politique de l'époque : Surfaces acquises soustraites à l'agriculture

02

2010 - La rencontre entre un contexte réglementaire et une volonté politique



2 Le foncier à la rencontre de 2 constats

Procédure Captage prioritaire

- 2010 : 500 captages en Bretagne, dont les Drains
- octobre 2011 : signature AP délimitation du zonage
- juin 2012 : signature AP programme d'action

3 années d'actions volontaires, avant un éventuel programme réglementaire

Contexte local délicat

- Surface 2 000 Ha dont 75% de SAU (1 655 ha)
- Système bovin lait majoritaire : *quota moyen 325 000 l / SAU moyenne 60 ha*
- 108 exploitations agricoles avec au moins 1 ha sur l'AAC
- évolution importante des pratiques en 15 ans :
 - diminution des apports azotés minéraux de 60uN/ha de SAU
 - Mise aux normes réalisées tôt sur toutes les exploitations
 - Seuils réglementaires 170/210 respectés

Amélioration = précision

2 Comment aller plus loin sur les pratiques ?

2010 : Développer le nombre de parcelles gérées durablement, dont développement des parcelles en bio



Changement de système des exploitants

+

Acquisitions / BRCE

**Conflits forts autour de l'enjeu « développement du bio ».
Nécessité de mettre entre parenthèses cet objectif pour
permettre l'initiation du projet...**

2 Choix d'une politique foncière forte

Le contexte :

- Une convention signée entre la SAFER, l'AELB et les chambre d'agriculture en février 2010 : les Drains y sont classés « captage expérimental ».
- Une convention signée entre la SAFER Bretagne et Eau du Bassin Rennais en 2011

Une volonté des élus EBR :

- des échanges fonciers : sur tous les Drains : prise en charge de l'animation et des frais annexes (géomètre, notaire..)
- des acquisitions directes, avec location BRCE : sur les Drains 2,4,7 : avec l'appui de la SAFER. Prise en charge 50% de l'AELB (coût du foncier + frais)
- une réserve foncière sur les Drains 2,4,7 et 5 et 10 : avec l'appui de la SAFER. Prise en charge 50% de l'AELB (coût du foncier + frais)

2 bail rural à clauses environnementales (BRCE)

○ Qu'est-ce qu'un BRCE ?

- C'est un bail rural classique, (mêmes bases juridiques), qui a pour but de maintenir une gestion écologique des parcelles, avec un fermage réduit, (LOA du 5 janvier 2006 / l'article L.411-27 du Code rural)

○ Ses spécificités :

- des clauses environnementales adaptées au territoire :
 - exemple : *engrais minéral interdit, limitation de la fertilisation, pesticides interdits, cultures uniquement destinées à l'alimentation du troupeau..*
- une possibilité de suivi des clauses par le bailleur
- une possibilité de résiliation en cas de non respect des clauses
- un fermage réduit (choix EBR : 1/4 du prix)

03

Détails de 2
projets réalisés
dans le cadre de
cette politique

3 Accompagnement d'un échange foncier

○ Objectifs :

- Regrouper les parcelles pour limiter le surpâturage
- Limiter les exploitants « extérieurs » (108 exploitants sur le bassin versant, dont 45 sièges)

○ Difficultés :

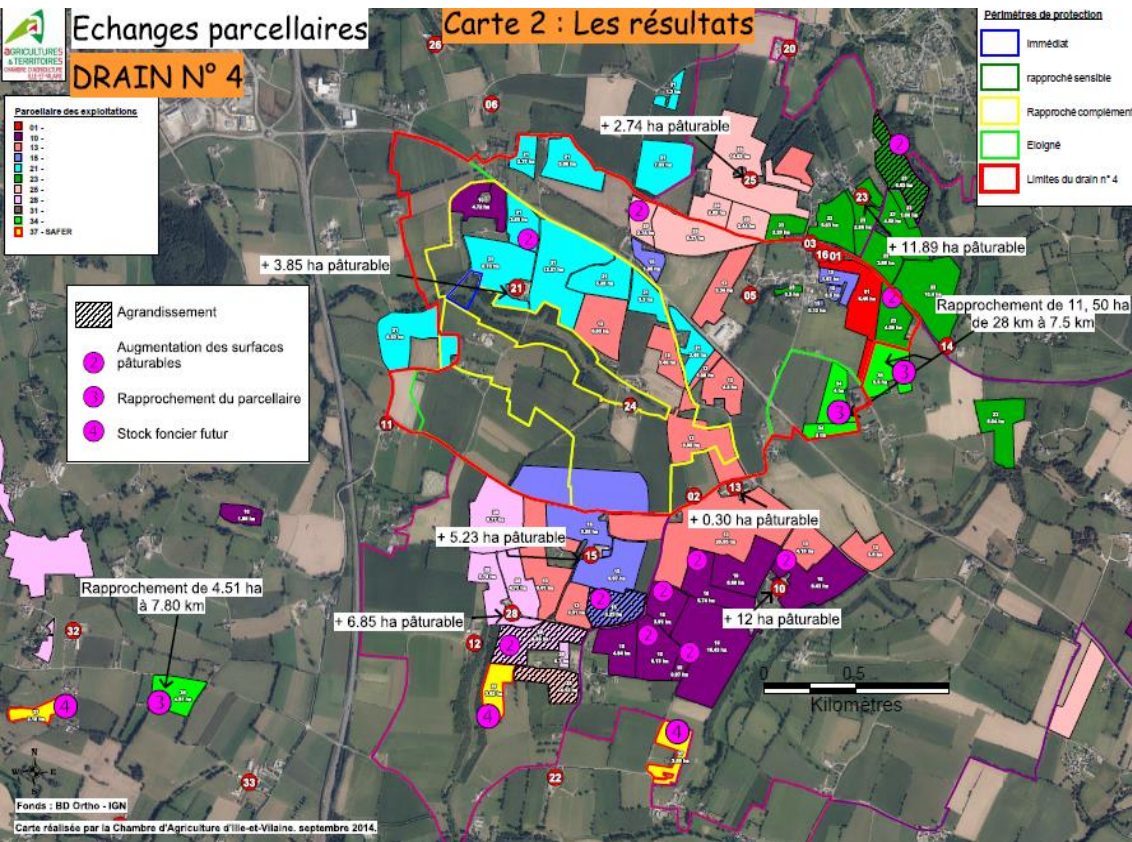
- Lien au foncier non « objectif » et non « rationnel »
- Aménagement foncier (et ses conflits) récent
- Pas de possibilité pour EBR de suivre l'évolution de l'exploitation

○ Organisation :

- Partenariat avec l'association des agriculteurs, la Chambre d'agriculture 35, la SAFER + soutien CD35, AELB, DDTM
- Point de départ : une réserve foncière SAFER de 7ha, idéalement située

○ Concrétisation en 2014 d'un échange de 66 ha :

- 2 ans et demi de rencontres – 15 scénarii – 8 rencontres officielles
- Signatures avec 7 exploitants + SAFER
- 66,6 ha échangés en propriété



Résultats atteints :

- ✓ Tous les agriculteurs ont augmenté leur surface pâturable (de 0,3 à 12 ha)
- ✓ 3 agriculteurs ont rapproché des surfaces du siège (à l'extérieur du bassin versant)
- ✓ 4 agriculteurs ont atteint l'objectif de 600 JPP/ha/an

- **Fin de l'échange : 6,6 ha ne peuvent être acquis**
 - Choix de EBR d'acquérir ces parcelles (Drain n° 4 prioritaire)
 - Mise en location à un agriculteur en difficulté, à conforter
 - BRCE (*clauses : engrais minéral interdit, limitation de la fertilisation, pesticides interdits, cultures uniquement destinées à l'alimentation du troupeau..*)

- **Bilan sur 3 ans :**
 - 80 jours de travail (EBR + CA35 + SAFER), soit 32 000 €
 - 14 000 € de frais de géomètre / notaire
 - Hors investissement final des 6,6 ha

INITIATIVE. Sept agriculteurs ont échangé leurs terres

Afin de concilier qualité de l'eau et maintien des exploitations agricoles, sept agriculteurs ont accepté d'échanger des parcelles entre eux.



Les agriculteurs qui ont participé à l'échange foncier agricole sur le bassin versant de

Saint-Germain-en-Coglès

Des échanges de terres pour préserver le captage d'eau

Sept exploitants ont participé à un échange de terres agricoles pour participer à l'abaissement du taux de nitrate au niveau du drain n°4 du bassin-versant. Celui-ci alimente en eau le bassin rennais.

L'initiative

Un projet de longue haleine touche à son terme. Au début de l'aventure, un constat : le bassin-versant des Drains du Coglais ne parvient plus à abaisser le taux de nitrate du captage, particulièrement au niveau du drain n°4.

L'idée est alors de proposer des échanges de parcelles entre agriculteurs, pour donner une plus grande surface de pâture aux vaches en sortie d'étable, là où le taux de nitrate est le plus élevé. « Pour ce projet pilote, c'est une logique gagnant-gagnant pour les agriculteurs et l'environnement », conclut Fernand Etiemble, vice-président du Syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais (SMPBR).

Discussions passionnées

Mené conjointement par la Chambre d'agriculture, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), le SMPBR et le conseil général, ce remembrement, un peu particulier, a consisté à réunir autour d'une table les exploitants agricoles pour faciliter des échanges de terrains et les rapprocher des sièges d'exploitations.



Six des sept agriculteurs qui ont participé au projet mené notamment par Soazig Perche (au premier plan), de la chambre d'agriculture, et Magali Grand.

3 Accompagner un projet collectif dans la cadre d'une attribution SAFER

Le point de départ :

3 exploitants partent en retraite, sur le même Drain en confiant leurs parcelles / bâtiments à la SAFER.



Appel à candidature – nombreuses candidatures



L'association des agriculteurs décide de réunir les agriculteurs afin de proposer un projet collectif à la SAFER.

Autour de la table :

- Une exploitation à plus de 1000 JPP/ha/an
- Une exploitation souhaitant une installation père-fille
- 1 exploitation avec surpâturage, suite à des pertes de surfaces
- 1 petite exploitation à conforter

3 Accompagner un projet collectif dans la cadre d'une attribution SAFER

Organisation :

- Soutien DDTM dans le cadre de la procédure captage prioritaire
- 2 rencontres entre agriculteurs, avec animation EBR et CA35
- Pour les exploitants : nécessité de « s'ouvrir » aux autres...

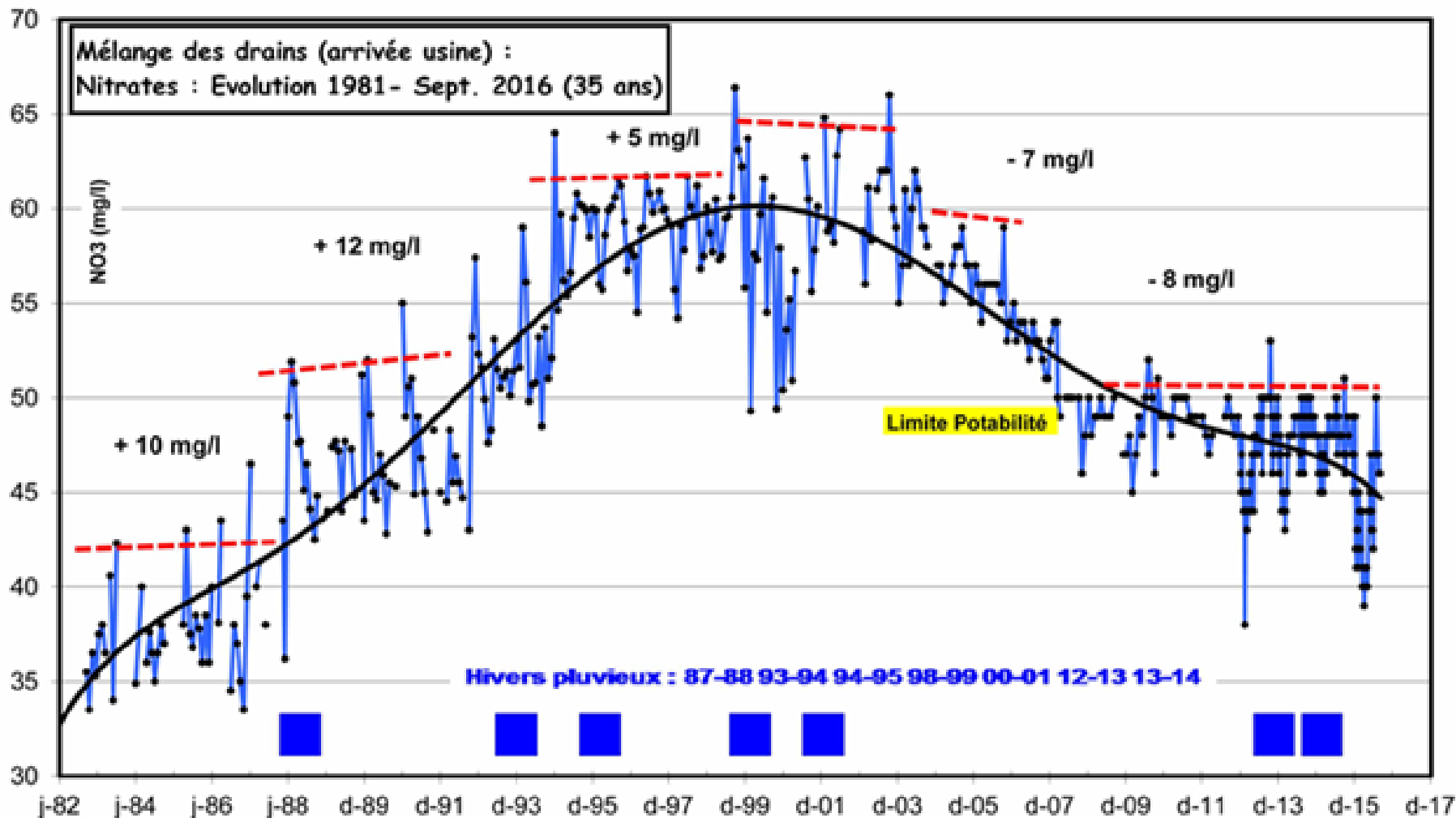
Bilan : Un projet collectif : des attributions + des échanges

- Le GAEC en fort surpâturage se scinde : indicateur de pression pâturage OK,
- L'installation d'un jeune possible, avec indicateur de pression pâturage OK
- L'exploitant ayant perdu des surfaces ces dernières années en retrouve : indicateur de pression pâturage OK
- La petite exploitation est confortée durablement

Fin du projet : acquisition EBR pour BRCE de 12 ha, pour l'un des exploitants du projet, en difficulté sur sa demande de prêt

3

Evolution des nitrates sur les Drains du Coglais



04

Conclusion

○ 4 Conclusion : des projets à multiplier ?

- Projets chronophages et coûteux, mais qui ont l'avantage de conforter des exploitations qui protègent l'eau.
- Des résultats sur la qualité de l'eau qui devraient être visibles (relativement) rapidement,
- A cibler sur des petits territoires productifs en eau

Sur les grands bassins versants, pour EBR :

- Pas de volontés d'acquisition (hors périmètre sensible, à l'amiable)
- Mais des projets en développement sur la transmission des exploitations / les échanges amiables, principalement en jouissance.

Merci pour votre attention

Plus d'informations sur

<https://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/>

Magali GRAND